Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_038-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-038

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoir :

M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 34 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

DEMANDE DE DÉNOMINATION DE VOIE
LOTISSEMENT DE STANG COULZ II

M. Patrick LAMOUR, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Se prononcer sur la dénomination d'une nouvelle voie.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Un permis d'aménagé (PA 29039 24 00006) a été accordé le 02/10/2024 à Polimmo Promotion Aménagement pour la création d'un lotissement de 8 lots. Il se situe dans le bourg de Beuzec Conq dans le prolongement du lotissement Stang Coulz I.

La viabilisation primaire étant terminée, il convient de procéder à la dénomination de la rue desservant le lotissement.

De la même manière que pour le lotissement de Stang Coulz I (rue des sœurs Goadec et rue Louise Ebrel), il peut être proposé de mettre à l'honneur les personnes ayant contribué à la transmission du chant traditionnel breton (Gwerz) et notamment :

Les Frères Morvan : Groupe de chanteurs traditionnels bretons, composé de Yves (1919 – 1984), de François (1923-2012), de Henri (1931-2025) et de Yvon (1934-2022). Cette fratrie d'agriculteurs s'est produite pendant presque 60 ans dans les festoù noz et festivals. Les frères Morvan ont permis la transmission orale de Gwerzioù (chants descriptifs) et de Kan Ha Diskan (chants et contrechants à danser).

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 28 janvier 2026,

ANNEXE JOINTE : Plan de composition du lotissement de Stang Coulz II

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Approuve la dénomination suivante : Rue des Frères Morvan

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère